



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



International  
Plant Protection  
Convention



# NOUVEAU Guide CIPV pour la réglementation des matériaux d'emballage en bois

**Comprendre les exigences phytosanitaires pour le mouvement des  
matériaux d'emballage en bois dans le commerce international**



## Contenu

1

Principaux défis de la mise en œuvre de la NIMP 15

2

Objet du nouveau guide des matériaux d'emballage en bois

3

Exercices interactifs

4

Fournir des commentaires et soutenir les traductions



## Séance de remue-méninges

- Quels sont les principaux défis auxquels votre ONPV est confrontée dans la mise en œuvre de la NIMP 15?

Contrôle de l'usage  
de la marque de  
NIMP 15?

Bois de calage?

Autoriser les fabricants  
de MEB ?

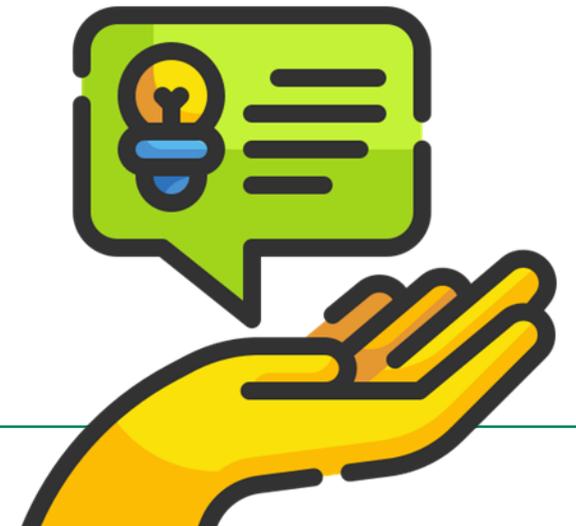
Évaluation de la conformité  
des marques à la NIMP 15?

Élaboration de programmes  
génériques de traitement  
thermique?

Reconnaître les MEB  
non conformes?

S'assurer que le MEB réparé  
est conforme à la NIMP 15?

Autoriser les prestataires  
de traitements?



## Guide de réglementation des matériaux d'emballage en bois (publié en 2023)

- ✓ Améliore la compréhension des exigences phytosanitaires pour le mouvement des matériaux d'emballage en bois dans le commerce international
- ✓ Fournit des conseils pratiques pour aider les ONPV à appliquer les mesures phytosanitaires approuvées dans la NIMP 15 (Réglementation des matériaux d'emballage en bois dans le commerce international)
- ✓ Fournit des conseils sur l'autorisation des entités à effectuer des actions phytosanitaires liées à la NIMP 15

<https://doi.org/10.4060/cc5059en>

- ❖ Les manuels de traitement NIMP 15 sur la fumigation et les traitements thermiques seront bientôt disponibles!



## Guide de réglementation des matériaux d'emballage en bois

### Principales caractéristiques:

- ✓ Langage simple
- ✓ Conseils pratiques
- ✓ Beaucoup de photos et d'images
- ✓ Organigrammes
- ✓ Exemple de liste de contrôle pour l'agrément des prestataires de traitement et des fabricants de matériaux d'emballage en bois
- ✓ Des études de cas qui mettent en évidence les diverses manières dont les pays ont abordé certains des défis associés à la mise en œuvre de la NIMP 15



©BMEL/T. Schröder



©BMEL/T. Schroeder

## La découverte d'organismes nuisibles vivants sur le MEB indique-t-elle toujours une non-conformité à la NIMP 15 ? (cf. section 8.3)



*Asian long-horned beetle emerging from wood packaging material*



*Living cerambycid larva in wood packaging material*

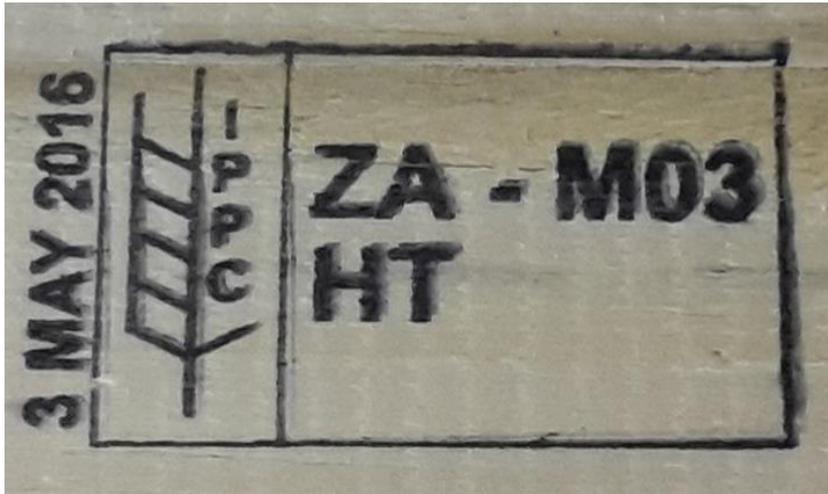
## La découverte d'organismes nuisibles vivants indique-t-elle toujours une non-conformité à la NIMP 15 ??

*(cf. section 8.3)*

- **Non, la présence d'insectes vivants ou de signes récents n'est pas nécessairement une indication que les emballages en bois portant une marque NIMP-15 ne sont pas conformes.**
- Les tarières, les termites et les fourmis charpentières peuvent infester les matériaux d'emballage en bois après le traitement.
- Les escargots, les limaces, les fourmis, les punaises et les masses d'œufs peuvent être associés aux matériaux d'emballage en bois après le traitement.
- Cependant, plusieurs nuisibles forestiers clés peuvent être présents dans les arbres vivants ou dans le bois brut avant la fabrication et le traitement des emballages en bois et la découverte de l'un de ces taxons dans les emballages en bois certifiés NIMP-15 peut être un signe d'échec du traitement ou de fraude..
- **Il est important d'identifier les organismes!**

## Ces marques sont-elles conformes à la NIMP 15? (cf Section 5.2)

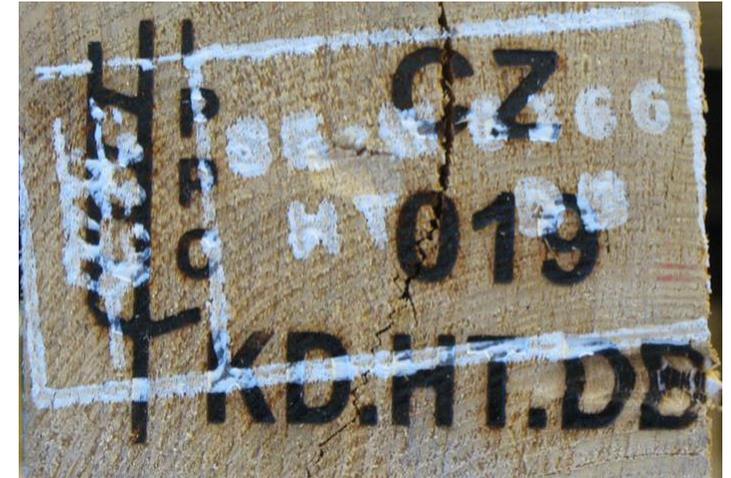
A



B



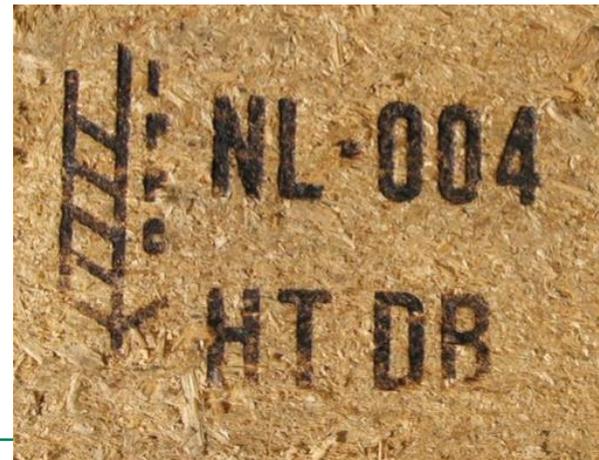
C



D



E



F



## Ces marques sont-elles conformes à la NIMP 15? (cf. section 8.4)

A



B



C



Codes de pays et de  
traitement non valides

Deux marques  
différentes sur le même  
morceau de bois

D



La marque ne  
doit pas être  
transférable

E



La bordure et les  
lignes verticales  
sont manquantes

F



## Parmi ces études de cas, lesquelles sont les plus pertinentes pour votre ONPV ? Pourquoi? (cf. section 10)

1. Sensibilisation à la NIMP15 au **Danemark**
2. Utilisation de calendriers génériques de traitement thermique phytosanitaire pour répondre aux exigences de la NIMP15 au **Canada**
3. Enregistrement des prestataires de traitement NIMP15 à **Bahreïn**
4. Améliorer la conformité à la NIMP15 en **Zambie**
5. Création d'une installation de traitement pour les traitements approuvés par la NIMP15 en **Inde**
6. Gérer le risque phytosanitaire associé au fardage embarqué au **Canada**



© Ahmed S. Eid, PHS, Bahrain



© Canadian Food Inspection Agency/Simon Drouin



## Veillez fournir des commentaires sur ce guide et sur d'autres guides de la CIPV



Pour savoir comment vous pouvez aider à traduire ce guide dans une autre langue officielle de la FAO, veuillez contacter le Secrétariat de la CIPV à [ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org)!!

### Did you read this guide?

Please send an email to [ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org) and share your feedback.

Your responses will help the IPPC Secretariat and the IPPC Commission on Phytosanitary Measures (CPM) Implementation and Capacity Development Committee (IC) strengthen this and other guides and training resources.

**International Plant Protection Convention Secretariat**

[ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org) | [www.ippc.int](http://www.ippc.int)



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



International  
Plant Protection  
Convention

# Merci pour votre attention

## IPPC Secretariat

Food and Agriculture Organization  
of the United Nations (FAO)

[ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org) | [www.ippc.int](http://www.ippc.int)

